

LISTE DES DELIBERATIONS PRISE EN SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2023

DEL-2023-12-01 – Demande d’autorisation de vente – France Loire 11 Résidence St Ladre

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un **AVIS FAVORABLE** pour la vente d’un logement social SA France Loire situé 11 Résidence Saint Ladre à Massay.

DEL-2023-12-02 – Création de la voie Chemin des Bordes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la création de la voie « Chemin les Bordes », la modification l’arrêté Municipal relatif à la création de numéro de voie joint en annexe, et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches y afférents.

DEL-2023-12-03 - Tarifs 2024 – Maison Communale

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- Fixer les tarifs 2024 des salles de la Maison Communale pour l’année 2024 comme présenté ci-dessous
- De facturer aux Associations, pour les utilisations pendant le week-end, au prix indiqué sur le contrat de mise à disposition, les deux premières utilisations restants gratuites.
- De ne pas facturer aux Associations les 25,00 € pour l’utilisation de la cuisine.
- Le montant de la caution est de 1 000 € composé de 2 chèques de 800 € et 200 €

Salle - 150 pers	Réunion (= 4 h)		1 journée (Utilisation le midi)		1 journée + lendemain (Utilisation le soir)	
	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03
PRIX EN EUROS € - 2023						
Association Massay (semaine et 1 ^e utilisation)	-	-	-	-	-	-
Association Massay – à partir 3 ^e utilisation	-	-	-	-	100	120
Massayais	100	120	200	230	300	340
Autres	140	170	280	350	440	530
Caution	1 000,00 € (800,00 € + 200,00 €)					
Salle - 50 pers	Réunion (= 4 h)		1 journée		1 journée + lendemain	
	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03
Association Massay semaine et 1 ^e utilisation)			-	-	-	-
Association Massay – à partir 3 ^e utilisation	-	-	-	-	-	-
Massayais	-	-	100	110	150	170
Autres	90	110	140	170	200	240
Caution	1 000,00 € (800,00 € + 200,00 €)					

DEL-2023-12-04 - Tarifs 2024 - Cimetière

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, valide le tarifs 2024 Cimetière comme présenté ci-dessous :

	2022	%	2023
CONCESSIONS			
Concession 15 ans 1 m (largeur) x 2 m (longueur) Prof. 2 = 2 corps	115.00	/	115.00
Concession 30 ans 1 m (largeur) x 2 m (longueur) Prof. 2 m = 2 corps - (71,66 / m ²)	215.00	/	215.00
Concession 30 ans 1,50 m (largeur) x 2 m (longueur) Prof. 2,00 m = 3-4 corps	285.00	/	285.00
Concession 50 ans 1 m (largeur) x 2 m (longueur) Prof. 2 m = 2 corps - (108,33 / m ²)	325.00	/	325.00
Concession 50 ans 1,50 m (largeur) x 2 m (longueur) Prof. 2,00 m = 3-4 corps	435.00	/	435.00

	Superposition des perpétuelles	115.00	/	115.00
TRAVAUX DE FOSSOYAGE				
	Fosse ordinaire (pleine terre)	145.00	/	145.00
	Fosse enfant	87.00	/	87.00
	Exhumation (1 corps)	90.00	/	90.00
	Droit réduction des corps	50.00	/	50.00
	Entretien des tombes	35.00	/	35.00
COLUMBARIUM – 2 urnes / case				
	Concession 15 ans	115.00	/	115.00
	Concession 30 ans	215.00	/	215.00
	Concession 50 ans	325.00	/	325.00
	Droit d'ouverture d'une case	25.00	/	25.00
CAVES-URNES - 4 urnes / case				
	Concession 15 ans			115.00
	Concession 30 ans			215.00
	Concession 50 ans			325.00
	Droit d'ouverture d'une caverne			25.00

DEL-2023-12-05 - Tarifs 2024 – Photocopies / Visites Touristiques / Documents Touristiques d'Information

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, valide les tarifs 2024 pour les Photocopies / Visites Touristiques / Documents Touristiques d'Information comme présenté ci-dessous :

PARTICULIERS	1 page	Recto / verso
Photocopie A4 – noir et blanc	0,10	0,20
Photocopie A4 – NB sur papier couleur	0,15	0,30
Photocopie A4 - couleur	0,50	1,00
Photocopie A3 – noir et blanc	0,20	0,40
Photocopie A3 – NB sur papier couleur	0,30	0,60
Photocopie A3 - couleur	1,00	2,00
Reliure de document	5,00	
LES ASSOCIATIONS (avec le CATECHISME et la MEDIATHEQUE)		
Photocopie A4 – noir et blanc		
De 0 à 50 copies	Gratuit	Gratuit
Au-delà de 50 copies	0,05	0,10
Photocopie A4 – NB sur papier couleur	0,10	0,20
Photocopie A4 – couleur	0,10	0,20
AFFICHES - De 0 à 20 affiches	Gratuit	Gratuit
Au-delà de 20 affiches		
Affiches - A3 – noir et blanc	0,10	0,20
Affiches - A3 – NB sur papier couleur	0,15	0,30
Affiches - A3 - couleur	1,00	2,00
La facturation se fera à la fin de chaque année avec un décompte		
DOCUMENTS ET VISITES TOURISTIQUES		
Visite touristique		2,00 € / pers
Document touristique « Balades culturelles en Berry – Déols / Massay »		9,00 €
Livre « Sites clunisiens en Europe »		18,00 €

DEL-2023-12-06 - Tarifs 2024 – Cantine et Accueil Périscolaire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, valide les tarifs 2024 de la cantine et de l'Accueil Périscolaire comme présenté ci-dessous :

	A compter du 01 janvier 2024	
Cantine		
Enfant	3,00	
Adulte	5,20	
Agents communaux	3,00	
Accueil périscolaire	Matin*	Soir*
QF ≤ 400	1,00	1,00
401 < QF ≤ 700	1,10	1.10
QF > 700	1,20	1,20

* Lundi, mardi, jeudi et vendredi

DEL-2023-12-07 - Avancement de grade – Création et suppression de poste

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le tableau d'Avancement de grade des Adjointes Administratifs et des Adjointes Techniques tel que présenté et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches de création et suppression de poste nécessaires à cet avancement de grade.

DEL-2023-12-08 - DM 3 : Décision Modificative n° 3 Budget Commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la Décision Modificative n° 3 – Budget Commune pour l'intégration des frais d'études compte 2031 au compte 2128 « autres agencements et aménagements » concernant la réalisation des travaux de forage telle qu'elle est présentée ci-dessous :

<u>Section Fonctionnement – Dépenses</u>	<u>Section Investissement – Dépenses</u> Chapitre 041 – 2128 = 300
<u>Section Fonctionnement – Recettes</u>	<u>Section Investissement – Recettes</u> Chapitre 041 – 2031 = 300

DEL-2023-12-09 - DM 4 : Décision Modificative n° 4 Budget Commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la Décision Modificative n° 4 – Budget Commune pour constater la reprise sur provision pour dépréciations des comptes de tiers au compte 7817 tel qu'elle est présentée ci-dessous :

<u>Section Fonctionnement – Dépenses</u>	<u>Section Investissement – Dépenses</u>
<u>Section Fonctionnement – Recettes</u> Chapitre 013 – 6459 = - 397.15 Chapitre 78 – 7817 = 397.15	<u>Section Investissement – Recettes</u>

DEL-2023-12-10 - Délibération : Reprise sur provisions pour dépréciations des comptes de tiers

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte de procéder à la reprise sur provision des créances réglées pour un montant de 597.15€ au compte 7817.

DEL-2023-12-11 Mission de Maîtrise d'Œuvre pour l'Aménagement de la Place de la Gare

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de valider le devis de Mission de Maîtrise d'Œuvre de l'EIRL Rodolphe CHEMIERE Architecte dans le cadre de l'Aménagement de la Place de la Gare pour un montant de 6 500,00 € HT, et autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

DEL-2023-12-12 Plan de financement – Mission de Maîtrise d'Œuvre pour l'Aménagement de la Place de la Gare à Massay pour demande de Fonds de concours à la CdC Vierzon-Sologne-Berry

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le plan de financement tel que présenté, autorise M. le Maire à solliciter un Fonds de concours à la CdC Vierzon-Sologne-Berry et au Département du Cher.

DEL-2023-12-13. Délégation du Conseil Municipal à M. le Maire pour la vente de logements à Massay

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne délégation et pouvoir de publicité et signature pour la vente des logements 1 Rue des Forges – Parcelle AI numéro 51 pour 188m², 113 Rue Gourdon de Givry – Parcelle AL numéro 214 pour 203 m² (2 T2 et 1 T3) et 3 Avenue du Maréchal Foch – Parcelle AL numéro 288 pour 105m²

DEL-2023-12-14. Proposition d'achat d'une Grange derrière le préau de la cour de la Mairie plus une parcelle

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise l'achat d'une grange (AK0093) derrière le préau de la cour de la Mairie plus une parcelle (AK0311) pour la somme totale de 26 000,00 €

DEL-2023-12-15. Plan de Financement pour Travaux de « Création de réseau Eaux Usées avec Poste de refoulement » Route de Saily à Massay.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide valider le plan de financement pour des travaux de « Création de Réseau Eaux Usées avec Poste de Refoulement » Route de Saily, tel que présenté et de faire les demandes de subventions.

Informations et questions diverses :

- Mouvements de crédits
- Dossier M. CHAMBERT Photovoltaïque pour la parcelle M. MINORET AP36
- Aménagement paysagé de la cour d'école
- Le TROQUET

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h40

Gaëlle CORNOT
Secrétaire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 8 Décembre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 4 Décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2023.

Présents : LEVEQUE Dominique - PESKINE Jacques - CORNOT Gaëlle - Louis CHIPAUX -- BEGIN Rémi - BARBIER Karine - TOUBOUL Didier - THEVENIN Sandrine - Jean-Louis BOUGERET - Joël METIVIER - BITAUD Nicolas - Yvette MERSEY - CIDALE Jean-Charles

Absents excusé (s) : MEUNIER Marion donne pouvoir à Rémi BEGIN
LEPLAT Michel

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le : 14/12/2023
Et

Publication ou notification du :

14/12/2023

DEL-2023-12-01 – Autorisation de vente d'un logement social SA France Loire - 11 Résidence Saint Ladre à Massay

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service de l'habitat de la DDT du Cher sollicite notre avis sur la vente d'un logement social situé au 11 résidence Saint Ladre conformément à l'Article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Il s'agit d'un logement de type 4, dont le diagnostic est de classe D, le prix de vente envisagé est de : 83 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un AVIS FAVORABLE pour la vente d'un logement social SA France Loire situé 11 Résidence Saint Ladre à Massay.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/12/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231208-DEL-2023-12-01-DE

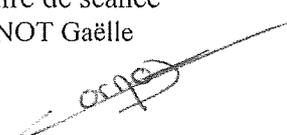
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Le Maire **D. Leveque**
Dominique LEVEQUE



Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle



Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le

14/12/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 8 Décembre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 4 Décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2023.

Présents : LEVEQUE Dominique - PESKINE Jacques - CORNOT Gaëlle - Louis CHIPAUX -- BEGIN Rémi - BARBIER Karine - TOUBOUL Didier - THEVENIN Sandrine - Jean-Louis BOUGERET - Joël METIVIER - BITAUD Nicolas - Yvette MERSEY - CIDALE Jean-Charles

Absent(e)s excusé(e)s :

MEUNIER Marion donne pouvoir à Rémi BEGIN
LEPLAT Michel

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-Préfecture

Le : 15/12/2023

Et

Publication ou notification du :

15/12/23

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-12-02 – Création de la voie " Chemin les Bordes"

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer la voie Chemin des Bordes comme demandé dans le mail du Service départemental des Impôts Fonciers du Cher et modifier l'Arrêté Municipal relatif à la création de numéro de voie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la création de la voie « Chemin les Bordes », la modification l'arrêté Municipal relatif à la création de numéro de voie joint en annexe, et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/12/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231208-DEL-2023-12-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

Le Maire
Dominique LEVEQUE



Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle



Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le

15/12/23

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 15/12/23
Et affichage le 15/12/23

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 8 Décembre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 4 Décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2023.

Présents : LEVEQUE Dominique - PESKINE Jacques - CORNOT Gaëlle - Louis CHIPAUX -- BEGIN Rémi - BARBIER Karine - TOUBOUL Didier - THEVENIN Sandrine - Jean-Louis BOUGERET - Joël METIVIER - BITAUD Nicolas - Yvette MERSEY - CIDALE Jean-Charles

Absent(e)s excusé(e)s :

MEUNIER Marion donne pouvoir à Rémi BEGIN
LEPLAT Michel

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-12-03 – Tarifs 2024 - Maison Communale

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

- Fixer les tarifs 2024 des salles de la Maison Communale pour l'année 2023 comme présenté ci-dessous
- De facturer aux Associations, pour les utilisations pendant le week-end, au prix indiqué sur le contrat de mise à disposition, les deux premières utilisations restantes gratuites.
- De ne pas facturer aux Associations les 25,00 € pour l'utilisation de la cuisine.
- Le montant de la caution est de 1 000 € composé de 2 chèques de 800 € et 200 €

Salle - 150 pers	Réunion (= 4 h)		1 journée (Utilisation le midi)		1 journée + lendemain (Utilisation le soir)	
	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03
PRIX EN EUROS € - 2024						
Association Massay (semaine et 1 ^e utilisation)	-	-	-	-	-	-
Association Massay – à partir 3 ^e utilisation	-	-	-	-	100	120
Massayais	100	120	200	230	300	340
Autres	140	170	280	350	440	530
Caution	1 000,00 € (800,00 € + 200,00 €)					
Salle - 50 pers	Réunion (= 4 h)		1 journée		1 journée + lendemain	
	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03
Association Massay semaine et 1 ^e utilisation)			-	-	-	-
Association Massay – à partir 3 ^e utilisation	-	-	-	-	-	-
Massayais	-	-	100	110	150	170
Autres	90	110	140	170	200	240
Caution	1 000,00 € (800,00 € + 200,00 €)					

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme : En mairie, le 09/12/2023

Au registre suivent les signatures

Le Maire Dominique LEVEQUE

Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le 15/12/23

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231208-DEL-2023-12-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 08/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Absention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 15/12/23
 Et affichage 15/12/23

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 8 Décembre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 4 Décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2023.

Présents : LEVEQUE Dominique - PESKINE Jacques - CORNOT Gaëlle - Louis CHIPAUX -- BEGIN Rémi - BARBIER Karine - TOUBOUL Didier - THEVENIN Sandrine - Jean-Louis BOUGERET - Joël METIVIER - BITAUD Nicolas - Yvette MERSEY - CIDALE Jean-Charles

Absent(e)s excusé(e)s :
 MEUNIER Marion donne pouvoir à Rémi BEGIN
 LEPLAT Michel

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-12-04 – Tarifs 2024 - Cimetière

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, valide le tarifs 2024 Cimetière comme présenté ci-dessous :

	2022	%	2023
CONCESSIONS			
Concession 15 ans 1 m (largeur) x 2 m (longueur) Prof. 2 = 2 corps	115.00	/	115.00
Concession 30 ans 1 m (largeur) x 2 m (longueur) Prof. 2 m = 2 corps - (71,66 / m ²)	215.00	/	215.00
Concession 30 ans 1,50 m (largeur) x 2 m (longueur) Prof. 2,00 m = 3-4 corps	285.00	/	285.00
Concession 50 ans 1 m (largeur) x 2 m (longueur) Prof. 2 m = 2 corps - (108,33 / m ²)	325.00	/	325.00
Concession 50 ans 1,50 m (largeur) x 2 m (longueur) Prof. 2,00 m = 3-4 corps	435.00	/	435.00
Superposition des perpétuelles	115.00	/	115.00
TRAVAUX DE FOSSOYAGE			
Fosse ordinaire (pleine terre)	145.00	/	145.00

	Fosse enfant	87.00	/	87.00
	Exhumation (1 corps)	90.00	/	90.00
	Droit réduction des corps	50.00	/	50.00
	Entretien des tombes	35.00	/	35.00
COLUMBARIUM – 2 urnes / case				
	Concession 15 ans	115.00	/	115.00
	Concession 30 ans	215.00	/	215.00
	Concession 50 ans	325.00	/	325.00
	Droit d'ouverture d'une case	25.00	/	25.00
CAVES-URNES - 4 urnes / case				
	Concession 15 ans			115.00
	Concession 30 ans			215.00
	Concession 50 ans			325.00
	Droit d'ouverture d'une caverne			25.00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
 En mairie, le 09/12/2023



Secrétaire de séance
 CORNOT Gaëlle

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le 15/12/23

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231208-DEL-2023-12-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 8 Décembre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 4 Décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2023.

Présents : LEVEQUE Dominique - PESKINE Jacques - CORNOT Gaëlle - Louis CHIPAUX -- BEGIN Rémi - BARBIER Karine - TOUBOUL Didier - THEVENIN Sandrine - Jean-Louis BOUGERET - Joël METIVIER - BITAUD Nicolas - Yvette MERSEY - CIDALE Jean-Charles

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 15/12/23
Et affichage le 15/12/23

Absent(e)s excusé(e)s :
MEUNIER Marion donne pouvoir à Rémi BEGIN
LEPLAT Michel

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-12-05 – Tarifs 2024 - Photocopies / Vistes Touristiques / Documents Touristiques d'Information

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, valide les tarifs 2024 pour les Photocopies / Visites Touristiques / Documents Touristiques d'Information comme présenté ci-dessous :

PARTICULIERS	1 page	Recto / verso
Photocopie A4 – noir et blanc	0,10	0,20
Photocopie A4 – NB sur papier couleur	0,15	0,30
Photocopie A4 - couleur	0,50	1,00
Photocopie A3 – noir et blanc	0,20	0,40
Photocopie A3 – NB sur papier couleur	0,30	0,60
Photocopie A3 - couleur	1,00	2,00
Reliure de document	5,00	
LES ASSOCIATIONS (avec le CATECHISME et la MEDIATHEQUE)		
Photocopie A4 – noir et blanc		
De 0 à 50 copies	Gratuit	Gratuit
Au-delà de 50 copies	0,05	0,10
Photocopie A4 – NB sur papier couleur	0,10	0,20
Photocopie A4 – couleur	0,10	0,20
AFFICHES - De 0 à 20 affiches	Gratuit	Gratuit
Au-delà de 20 affiches		
Affiches - A3 – noir et blanc	0,10	0,20
Affiches - A3 – NB sur papier couleur	0,15	0,30

Affiches - A3 - couleur	1,00	2,00
La facturation se fera à la fin de chaque année avec un décompte		
DOCUMENTS ET VISITES TOURISTIQUES		
Visite touristique		2,00 € / pers
Document touristique « Balades culturelles en Berry – Déols / Massay »		9,00 €
Livre « Sites clunisiens en Europe »		18,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
 En mairie, le 09/12/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231208-DEL-2023-12-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023



Secrétaire de séance
 CORNOT Gaëlle

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le 15/12/23

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 8 Décembre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 4 Décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2023.

Présents : LEVEQUE Dominique - PESKINE Jacques - CORNOT Gaëlle - Louis CHIPAUX -- BEGIN Rémi - BARBIER Karine - TOUBOUL Didier - THEVENIN Sandrine - Jean-Louis BOUGERET - Joël METIVIER - BITAUD Nicolas - Yvette MERSEY - CIDALE Jean-Charles

Absent(e)s excusé(e)s :
MEUNIER Marion donne pouvoir à Rémi BEGIN
LEPLAT Michel

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le : 14/12/23
Et
Publication ou notification du :
14/12/23

DEL-2023-12-06 – Tarifs 2024 - Cantine et Accueil Périscolaire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, valide les tarifs 2024 de la cantine et de l'Accueil Périscolaire comme présenté ci-dessous :

	A compter du 01 janvier 2024	
Cantine		
Enfant	3,00	
Adulte	5,20	
Agents communaux	3,00	
Accueil périscolaire	Matin*	Soir*
QF ≤ 400	1,00	1,00
401 < QF ≤ 700	1,10	1.10
QF > 700	1,20	1,20

* Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/12/2023


Le Maire D. Leveque
Dominique LEVEQUE

Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231208-DEL-2023-12-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le

14/12/23

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote	
à la majorité	
Pour : 14	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 8 Décembre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 4 Décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2023.

Présents : LEVEQUE Dominique - PESKINE Jacques - CORNOT Gaëlle - Louis CHIPAUX -- BEGIN Rémi - BARBIER Karine - TOUBOUL Didier - THEVENIN Sandrine - Jean-Louis BOUGERET - Joël METIVIER - BITAUD Nicolas - Yvette MERSEY - CIDALE Jean-Charles

Absent(e)s excusé(e)s :
MEUNIER Marion donne pouvoir à Rémi BEGIN
LEPLAT Michel

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le : 15/12/23
Et Affichage le 15/12/23

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-12-07 – Avancement de grade - Création et suppression de poste

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le tableau d'Avancement de grade des Adjoint Administratifs tel que présenté et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches de création et suppression de poste nécessaires à cet avancement de grade.

Pour l'année 2023, le tableau d'avancement au grade des Adjoint Administratifs est le suivant :

Voie d'accès : PAR VOIE D'ANCIENNETÉ

Ordre - Nom Prénom	Situation actuelle (grade et échelon)	Promouvable à partir du : Au grade de :
1 – ROBERT Elisabeth	Adjoint Administratif principal 2 ^e Cl. Échelon 9 – C2	1 ^{er} janvier 2024 Adjoint Administratif Principal 1 ^{er} Cl.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le tableau d'Avancement de grade des Adjoint Techniques tel que présenté et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches de création et suppression de poste nécessaires à cet avancement de grade.

Pour l'année 2023, le tableau d'avancement au grade des Adjoint Techniques est le suivant :

Voie d'accès : PAR VOIE D'ANCIENNETÉ

Ordre - Nom Prénom	Situation actuelle (grade et échelon)	Promouvable à partir du : Au grade de :
1 – METIVIER Bruno	Adjoint Technique Échelon 10 – C1	1 ^{er} janvier 2024 Adjoint Technique Principal 2 ^e me Cl.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/12/2023



Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le 15/12/23

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231208-DEL-2023-12-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 8 Décembre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 4 Décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2023.

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Absention : 0

Présents : LEVEQUE Dominique - PESKINE Jacques - CORNOT Gaëlle - Louis CHIPAUX -- BEGIN Rémi - BARBIER Karine - TOUBOUL Didier - THEVENIN Sandrine - Jean-Louis BOUGERET - Joël METIVIER - BITAUD Nicolas - Yvette MERSEY - CIDALE Jean-Charles

Acle rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le : 15/12/23
Et Affichage le : 15/12/23

Absent(e)s excusé(e)s :
MEUNIER Marion donne pouvoir à Rémi BEGIN
LEPLAT Michel

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-12-08 – Décision Modificative n° 3 - Budget Commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la Décision Modificative n° 3 – Budget Commune pour l'intégration des frais d'études compte 2031 au compte 2128 « autres agencements et aménagements » concernant la réalisation des travaux de forage telle qu'elle est présentée ci-dessous :

Section Fonctionnement – Dépenses	Section Investissement – Dépenses Chapitre 041 – 2128 = 300
Section Fonctionnement – Recettes	Section Investissement – Recettes Chapitre 041 – 2031 = 300

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/12/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231208-DEL-2023-12-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023



Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 8 Décembre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 4 Décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2023.

Présents : LEVEQUE Dominique - PESKINE Jacques - CORNOT Gaëlle - Louis CHIPAUX -- BEGIN Rémi - BARBIER Karine - TOUBOUL Didier - THEVENIN Sandrine - Jean-Louis BOUGERET - Joël METIVIER - BITAUD Nicolas - Yvette MERSEY - CIDALE Jean-Charles

Absent(e)s excusé(e)s :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le : 15/12/23
Et Affichage du : 15/12/23

MEUNIER Marion donne pouvoir à Rémi BEGIN
LEPLAT Michel

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-12-09 – Décision Modificative n° 4 - Budget Commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la Décision Modificative n° 4 – Budget Commune pour constater la reprise sur provision pour dépréciations des comptes de tiers au compte 7817 tel qu'elle est présentée ci-dessous :

<u>Section Fonctionnement – Dépenses</u>	<u>Section Investissement – Dépenses</u>
<u>Section Fonctionnement – Recettes</u>	<u>Section Investissement – Recettes</u>
Chapitre 013 – 6459 = - 397.15 Chapitre 78 – 7817 = 397.15	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/12/2023



Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231208-DEL-2023-12-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le 15/12/23

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 8 Décembre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 4 Décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2023.

Présents : LEVEQUE Dominique - PESKINE Jacques - CORNOT Gaëlle - Louis CHIPAUX -- BEGIN Rémi - BARBIER Karine - TOUBOUL Didier - THEVENIN Sandrine - Jean-Louis BOUGERET - Joël METIVIER - BITAUD Nicolas - Yvette MERSEY - CIDALE Jean-Charles

Absent(e)s excusé(e)s

MEUNIER Marion donne pouvoir à Rémi BEGIN
LEPLAT Michel

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le : 15/12/23
Et Affichage du : 15/12/23

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-12-10 – Reprise sur provisions pour dépréciations des comptes de tiers

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57
- **Considérant** que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les communes
- **Considérant** que le risque d'irrecouvrabilité de certaines dettes est avéré

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

- Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des Collectivités, le Code Général des Collectivités Territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de constater une reprise au compte 7817 (reprise sur provisions pour dépréciations des comptes de tiers).

- Nous avons reçu en 2023 des règlements de créances inscrites en provision dans la délibération 2023-04-16 du 07/04/2023.
- Compte tenu de ces règlements, il y a lieu de procéder à la reprise de la provision au compte 7817 pour un montant de 597.15€ (ci-joint l'Etat des paiements reçus).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte de procéder à la reprise sur provision des créances réglées pour un montant de 597.15€ au compte 7817.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/12/2023



Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le 15/12/23

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231208-DEL-2023-12-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 8 Décembre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 4 Décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2023.

Présents : LEVEQUE Dominique - PESKINE Jacques - CORNOT Gaëlle - Louis CHIPAUX -- BEGIN Rémi - BARBIER Karine - TOUBOUL Didier - THEVENIN Sandrine - Jean-Louis BOUGERET - Joël METIVIER - BITAUD Nicolas - Yvette MERSEY - CIDALE Jean-Charles

Absent(e)s excusé(e)s

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture Le : 15/12/23
Et Affichage du : 15/12/23

MEUNIER Marion donne pouvoir à Rémi BEGIN
LEPLAT Michel

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-12-11 – Mission de Maîtrise d'Oeuvre pour l'aménagement de la Place de la Gare à Massay

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le devis de Mission de Maîtrise d'Œuvre de l'EIRL Rodolphe CHEMIERE Architecte dans le cadre de l'Aménagement de la Place de la Gare :

Devis d'honoraires 6 500,00 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le devis de l'EIRL CHEMIERE, Architecte pour un montant de 6 500,00 € HT dans le cadre de la Mission de Maîtrise d'Œuvre de l'Aménagement de la Place de la Gare à Massay, autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/12/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231208-DEL-2023-12-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023



Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 8 Décembre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 4 Décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2023.

Présents : LEVEQUE Dominique - PESKINE Jacques - CORNOT Gaëlle - Louis CHIPAUX -- BEGIN Rémi - BARBIER Karine - TOUBOUL Didier - THEVENIN Sandrine - Jean-Louis BOUGERET - Joël METIVIER - BITAUD Nicolas - Yvette MERSEY - CIDALE Jean-Charles

Absent(e)s excusé(e)s

MEUNIER Marion donne pouvoir à Rémi BEGIN
LEPLAT Michel

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le : 15/12/23
Et Affichage du : 15/12/23

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-12-12 – Plan de financement - Mission de Maîtrise d'Oeuvre pour l'Aménagement de la Place de la Gare à Massay

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le plan de financement de la Mission de Maîtrise d'Œuvre concernant l'aménagement de la Place de la Gare afin de solliciter un Fonds de concours à la CdC Vierzon-Sologne-Berry et au Département du Cher.

Honoraires de la Mission de Maitrise d'Œuvre	6 500,00 €
Fonds de concours CdC Vierzon-Sologne-Berry	3 200,00 €
Département du Cher	2 000,00 €
A la charge de la Commune (20%)	1 300,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le plan de financement pour la Mission de Maîtrise d'Œuvre concernant l'Aménagement de la Place de la Gare tel que présenté ci-dessus et autorise M. le Maire à solliciter un Fonds de concours à la CdC Vierzon-Sologne-Berry, au Département du Cher et à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/12/2023

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

018-211801402-20231208-DEL-2023-12-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023



Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 8 Décembre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 4 Décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2023.

Présents : LEVEQUE Dominique - PESKINE Jacques - CORNOT Gaëlle - Louis CHIPAUX -- BEGIN Rémi - BARBIER Karine - TOUBOUL Didier - THEVENIN Sandrine - Jean-Louis BOUGERET - Joël METIVIER - BITAUD Nicolas - Yvette MERSEY - CIDALE Jean-Charles

Absent(e)s excusé(e)s

MEUNIER Marion donne pouvoir à Rémi BEGIN
LEPLAT Michel

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le : 15/12/23
Et Affichage du : 15/12/23

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-12-13 – Délégation du Conseil Municipal à M. le Maire pour la vente de logements à Massay

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne délégation et pouvoir de signature à M. le Maire concernant la vente de logements à Massay suivant liste ci-dessous :

- 13, 13 bis et 13 Ter Rue Gourdon de Givry (parcelle AL0214 pour 203m²)
- 1 Rue des Forges (parcelle AL0051 pour 188m²)
- 3 Avenue du Maréchal Foch (parcelle AL288 pour 105m²)

Autorise M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour la vente des logements cités ci-dessus et signer tous les documents y afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231208-DEL-2023-12-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/12/2023



Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 8 Décembre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 4 Décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2023.

Présents : LEVEQUE Dominique - PESKINE Jacques - CORNOT Gaëlle - Louis CHIPAUX -- BEGIN Rémi - BARBIER Karine - TOUBOUL Didier - THEVENIN Sandrine - Jean-Louis BOUGERET - Joël METIVIER - BITAUD Nicolas - Yvette MERSEY - CIDALE Jean-Charles

Absent(e)s excusé(e)s

MEUNIER Marion donne pouvoir à Rémi BEGIN
LEPLAT Michel

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le : 15/12/23
Et Affichage du : 15/12/23

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-12-14 – Proposition d'achat d'une grande derrière le préau de la cour de la mairie et d'une parcelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'achat d'une grange derrière le préau de la cour de la Mairie plus une parcelle pour la somme totale de 26 000,00 €, (plans du cadastre joints),

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la proposition d'achat d'une grange derrière le préau de la cour de la Mairie plus une parcelle pour la somme totale de 26 000,00 € (parcelle AK0093 de 229m² pour la grange et AK0311 de 813m² pour le terrain) et autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231208-DEL-2023-12-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/12/2023



Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le

15/12/23

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 8 Décembre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 4 Décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2023.

Présents : LEVEQUE Dominique - PESKINE Jacques - CORNOT Gaëlle - Louis CHIPAUX -- BEGIN Rémi - BARBIER Karine - TOUBOUL Didier - THEVENIN Sandrine - Jean-Louis BOUGERET - Joël METIVIER - BITAUD Nicolas - Yvette MERSEY - CIDALE Jean-Charles

Absent(e)s excusé(e)s

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le : 15/12/23
Et Affichage du : 15/12/23

MEUNIER Marion donne pouvoir à Rémi BEGIN
LEPLAT Michel

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-12-15 – Plan de financement pour Travaux de "Création de réseau Eaux Usées avec poste de refoulement" Route de Sailly à Massay

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le plan de financement pour des travaux de « Création de Réseau Eaux Usées avec Poste de Refoulement » Route de Sailly, de faire les demandes de subventions, et pouvoir par la suite faire les démarches d'Appel d'Offres.

Estimation du coût des Travaux	108 070,00 € HT
DETR (40%)	43 228,00 €
Agence de l'eau Loire Bretagne (30%)	32 421,00 €
A la charge de la Commune (30%)	32 421,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le Plan de financement pour des travaux de « Création de réseau Eaux Usées avec Poste de refoulement » Route de Sailly à Massay tel que présenté ci-dessus et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/12/2023



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231208-DEL-2023-12-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle